

APPEL A CANDIDATURES - RESIDENCE D'ARTISTE

« CONTES ET LEGENDES DE LA VALLEE DU LOIR »

*Dans le cadre du Contrat local d'éducation artistique et culturelle de la Vallée du Loir
Années 2024-2025*

Soutenu
par



Le Pays Vallée du Loir est un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) regroupant trois communautés de communes du sud de la Sarthe (Pays Fléchois, Sud Sarthe, Loir-Lucé-Bercé). Depuis 2002, cette structure publique contribue au développement du territoire. Il met en œuvre des projets économiques, sociaux, environnementaux, culturels et touristiques. Le Pays Vallée du Loir est composé de 57 communes, 73 801 habitants.

Labellisé Pays d'art et d'histoire depuis 2007, la vallée du Loir développe des actions de valorisation du patrimoine à des fins touristiques et culturelles. Dans ce cadre, il travaille à la mise en place de projets transversaux sur le territoire en lien avec les acteurs culturels et artistiques afin de tisser des liens entre passé et présent, entre héritage, témoignage du passé et création contemporaine. La Vallée du Loir s'est engagée avec la DRAC et l'Education Nationale pour le développement de l'éducation artistique et culturelle (EAC) depuis de nombreuses années. Depuis 2015, cette collaboration se fait dans le cadre d'un contrat local d'éducation artistique et culturelle (CLEAC).

Le Pays Vallée du Loir souhaite cette fois-ci proposer au public du territoire (en priorité aux jeunes), un projet culturel sur la thématique des contes et légendes. A partir d'histoires existantes et en s'appropriant les paysages du territoire, il est proposé d'écrire les contes et légendes de la vallée du Loir.

Résidence territorialisée de création et de médiation culturelle sur le thème de l'écriture

Cette résidence est destinée à des artistes professionnels. Le projet de création est libre mais devra s'appuyer sur le territoire du Pays Vallée du Loir. Plusieurs artistes peuvent intervenir. Le(s) candidat(es) doit avoir à son actif une production artistique,

être en mesure de présenter des pistes de médiations et de s'impliquer pleinement dans cette résidence de territoire (2,5 mois de résidence non consécutifs entre janvier et août 2025).

THEME PROPOSE :

Découverte et écriture de contes et légendes de la vallée du Loir (le conte ou la légende devra se dérouler dans un village ou un lieu de la vallée du Loir)

Le point de départ pourra être des contes et légendes de la littérature et/ou des légendes connues du territoire qui seront communiquées à l'auteur(e) ainsi que les caractéristiques patrimoniales des communes dans lesquelles il/elle interviendra.

Démarche

Les élèves s'approprient le patrimoine oral et bâti en découvrant le village avec un guide-conférencier du Pays d'art et d'histoire et découvriront les histoires locales.

Ils devront s'approprier les codes des contes et assisteront à une rencontre avec un artiste, pour comprendre son travail. Ils auront à réaliser avec ce dernier un travail d'écriture. L'artiste pourra s'appuyer sur cette matière/collecte et sur les ressources locales pour imaginer de nouveaux contes ou histoires.

Période et durée

L'artiste sera présent sur une durée totale de 10 semaines. Ces 50 jours seront répartis entre création et médiation auprès des publics. La partie médiation devra être largement dominante. Le projet se déroulera entre janvier et août 2025, principalement sur la période scolaire. Les périodes effectives de résidence seront réparties et définies en fonction, entre autres, du projet pédagogique, en accord avec l'artiste et le Pays Vallée du Loir qui fera le lien avec les structures participantes.

Des rencontres avec les différents partenaires pour coconstruire le projet seront organisées entre octobre et décembre 2024.

Médiation

Il s'agit d'une résidence de création et de médiation. Le(a) candidat(e) devra donc intégrer à sa demande différentes propositions de médiation artistique et culturelle qu'il/elle aura la capacité de mettre en œuvre. Ces actions de médiation viseront majoritairement un **public d'enfants âgés de 9 à 11 ans (cycle 3) mais également un public plus large dans le cadre de médiation tout public**. Les actions de médiation grand public seront proposées hors temps scolaires et notamment le week-end. Ces actions reposeront sur la disponibilité de l'auteur(e) sur le territoire durant sa résidence de 10 semaines soit 50 jours effectifs, consécutifs ou non. Pour l'auteur(e) résident(e), il s'agit à la fois de s'engager dans une démarche de création et de transmission donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre. Cette transmission peut s'appuyer sur des formes d'intervention et d'actions variées : présentations, rencontres, diffusion de l'œuvre de l'artiste, initiation à l'écriture, atelier de création ou toutes autres propositions que l'auteur(e) jugera opportunes de proposer en lien avec sa pratique.

L'ensemble des interventions de l'auteur(e) doit être concerté en amont avec le service éducatif de la Vallée du Loir. Les actions à destination du jeune public ont pour objectifs d'aboutir à l'écriture d'un(e) ou plusieurs légendes ou contes. Elle concernera au **minimum 6 classes pour au moins 15 heures avec chaque classe**. Ces actions viendront nourrir le parcours d'éducation artistique et culturel de l'enfant, en prenant en compte ses différents temps de vie en répondant aux trois piliers de l'éducation artistique et culturelle :

- La rencontre avec les œuvres et les artistes ;
- L'expérience sensible par la pratique ;
- Le développement d'une culture artistique personnelle (appropriation).

Restitution/Bilan

Une présentation du travail et des actions menées durant le temps de la résidence fera l'objet d'une restitution publique. La restitution finale sera décidée en accord avec les porteurs du projet et leurs partenaires. Elle donnera lieu à une ou plusieurs lectures publiques mais elle pourra prendre d'autres formes à l'initiative de l'auteur(e), des participants et des partenaires. Elle peut donner lieu à une 1ère partie dans l'édition 2025 de FestiLoir (festival familial et itinérant d'arts de la rue).

Pilotage et suivi de la résidence

Le comité de pilotage du CLEAC (composé d'élus et d'agents du territoire, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de représentants de l'Éducation Nationale, du département de la Sarthe et de partenaires du projet) valide le choix du jury et assure le suivi de la résidence. La résidence sera coordonnée par le Pays d'art et d'histoire de la Vallée du Loir et en particulier par :

- Mathilde Estadiou : cheffe de projet du Pays d'art et d'histoire et
- Paul Cousin : chargé de mission du service éducatif

Ils guideront l'auteur(e) dans la découverte du territoire. Ils l'accompagneront tout au long de ce projet (projet artistique, actions culturelles, moyens, matériels, conditions d'accueil...). Ils géreront l'interface avec les différents interlocuteurs (établissements scolaires, ALSH, associations culturelles, acteurs du territoire ...) et les partenaires du projet. Ils organiseront les réunions de préparation/rencontres en amont de la résidence en présence de l'auteur(e) et seront un appui et une aide à la diffusion des histoires produites et à la réalisation des actions.

Modalités financières et conditions d'accueil

L'auteur(e) bénéficiera d'une allocation de résidence d'un montant maximum de 10 000 € (sa variabilité sera calculée en fonction du temps dévolu à la médiation). Cette allocation inclut les frais de transport (domicile de l'artiste au lieu de résidence et déplacements internes à la résidence), l'achat de matériels et de fournitures. L'artiste retenu devra être autonome dans ses déplacements, disposer du permis B et d'un véhicule personnel. L'hébergement et les repas de l'artiste pourront être fournis et pris en charge par la collectivité ou par les structures accueillantes.

Calendrier

- 01 octobre : limite des dépôts des candidatures
- 1^{ère} quinzaine d'octobre : jury
- Novembre : choix des écoles
- Novembre : réunions pour coconstruire le projet avec les enseignants et les partenaires. Construction des actions hors temps scolaire.
- Janvier-juillet : présence sur le territoire, déroulement des actions
- Fin-juillet : restitution, pourquoi pas lors du festival programmé par le PETR Pays Vallée du Loir « FestiLoir ».